

1. Préambule

Groupe PROCO exerce ses activités en respectant les normes d'éthique les plus élevées. La réputation de l'entreprise repose sur l'honnêteté, l'intégrité, la transparence et le respect des lois dans toutes ses relations d'affaires avec ses employés, clients, fournisseurs, sous-traitants, partenaires et organismes publics.

La présente Politique s'applique à tous les membres du personnel, ainsi qu'aux fournisseurs, sous-traitants et partenaires qui agissent pour le compte de Groupe PROCO. Elle complète les lois et règlements applicables et ne les remplace pas.

2. Objectif :

La Politique a pour but de :

- Encadrer les décisions et comportements afin qu'ils respectent les normes d'éthique les plus élevées;
- Assurer le respect de toutes les lois et réglementations applicables partout où PROCO exerce ses activités;
- Prévenir toute forme de corruption, d'extorsion, de fraude, de détournement ou d'utilisation des fonds d'autrui;
- Préciser les attentes de PROCO en matière de cadeaux et avantages, de conflits d'intérêts, de respect de l'information et de protection des biens de l'entreprise;
- Promouvoir un travail effectué de façon responsable et prudente, notamment en matière de santé-sécurité et d'environnement, conformément aux normes réglementaires et aux autres normes de l'industrie.

3. Modalités de fonctionnement

• Éthique, lois et intégrité dans les affaires

Les décisions doivent respecter les normes éthiques les plus élevées et être prises avec honnêteté et intégrité. Tous doivent se conformer aux lois et règlements applicables, notamment en matière d'anticorruption, de concurrence, de santé-sécurité, d'environnement et de droits de la personne. Nul ne peut s'adonner ou s'engager dans une activité dans le but d'obtenir un avantage qui serait jugé déloyal.

• Cadeaux et avantages

Les cadeaux et avantages doivent être de valeur négligeable et doivent être donnés en guise de remerciement ou pour le maintien de bonnes relations d'affaires. Tout présent ou avantage qui serait donné ou perçu comme étant donné dans le but d'obtenir un avantage déloyal est proscrit. En cas de doute, la direction ou les ressources humaines doivent être consultées.

• Corruption et pot-de-vin

Il est interdit d'offrir, de promettre, de donner ou d'accepter des pot-de-vin sous toutes leurs formes. Il est également interdit d'offrir, directement ou indirectement, de l'argent, des cadeaux, des faveurs ou tout autre avantage indu à un fonctionnaire ou à un représentant d'une entité publique pour influencer une décision ou obtenir un avantage.

• Antitrust (droit de concurrence)

Il est interdit de contrevenir aux lois sur la concurrence afin d'assurer une concurrence loyale et honnête. Toute pratique de collusion, de partage de marché, de fixation de prix ou de manipulation d'appels d'offres est proscrite.

• Respect de l'information, des biens et des occasions d'affaires

Toute information établie comme confidentielle doit le demeurer et ne doit être utilisée qu'aux fins prévues. Il est interdit de modifier ou de déclarer de fausses informations sur des documents, notamment ceux attestant d'éléments de santé-sécurité, de conformité environnementale ou de nature commerciale.

Les biens, ressources et occasions d'affaires de PROCO doivent être protégés contre toute mauvaise utilisation et utilisés uniquement dans l'intérêt de l'entreprise.

• Fraude

Toute fraude, détournement, usurpation ou utilisation d'éléments contrefaits est proscrite.

• Conflits d'intérêts

Les membres du personnel, fournisseurs et sous-traitants doivent éviter les conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents. Toute apparence de conflit d'intérêt doit être rapportée à la direction de Groupe PROCO afin d'assurer l'objectivité des décisions de l'entreprise.



POLITIQUE EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE

4. Communication et accompagnement

La Politique est communiquée aux employés lors de l'embauche et mise à la disposition de l'ensemble des parties prenantes concernées.

La direction et les ressources humaines peuvent offrir, au besoin, le soutien nécessaire pour :

- Comprendre et appliquer la Politique;
- Répondre aux questions ou situations particulières en matière d'éthique;
- Accompagner les personnes qui souhaitent soulever une préoccupation de bonne foi

5. Renseignements

Pour tout renseignement sur la Politique, veuillez communiquer avec Valérie Toupin, directrice des ressources humaines et de la santé, sécurité environnement.

Valérie Toupin
Directrice des ressources humaines et SSE